

Image not found or type unknown



Absence adhésion Mutuelle entreprise

Par **express**, le **22/11/2014** à **13:02**

Bonjour,
J'ai été embauché par une société en Novembre 2012.
Mon contrat de travail prévoyait l'adhésion à une mutuelle (c'est spécifié dans le contrat et signé de l'employeur).
Je n'ai jamais bénéficié de cette mutuelle. En fait, l'employeur n'en a jamais souscrit.
J'ai été licencié le 01/10/14 pour motif économique.
Que suis je en droit de demander pour cette absence de mutuelle ?
Cordialement

Par **moisse**, le **22/11/2014** à **15:32**

Bonjour,
Vous pouvez demander le montant exact du préjudice que vous avez subi.
Il suffit de le chiffrer.